
Ville d'Oullins
Guide pratique de 0 à 6 ans
Petite enfance
Oullins

ÉDITO



François-Noël BUFFET
Maire d'Oullins - Sénateur du Rhône

Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER
Conseillère municipale
déléguée à la Petite Enfance



La petite enfance a toujours été et demeure un axe majeur de la politique municipale.
Elle représente un des piliers fondamental de la politique de solidarité volontariste menée par la municipalité.
Développement et enrichissement des structures municipales, soutien aux actions menées par nos partenaires associatifs ou privés, nous mettons tout en œuvre pour que chacun trouve l'accueil, les loisirs ou les soins qui correspondent le mieux à son attente et à son mode de vie.
Vous trouverez dans ce guide toutes les informations pratiques relatives à vos enfants, depuis leur naissance jusqu'à leur entrée à l'école.
Bienvenue aux nouveaux petits Oullinois et bonne lecture !...



De nombreuses questions accompagnent la venue d'un enfant...

Déclaration de grossesse, allocations familiales, congé maternité, suivi médical, choix du mode de garde…
Certaines démarches doivent être effectuées dans des délais précis pour que les futurs parents puissent prétendre à leurs nouveaux droits.

La ville d'Oullins dispose de structures permettant d'accompagner les futurs parents tout au long de la grossesse et de les aider à préparer l'arrivée de « bébé ».

L'antenne de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'agence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie situées à Oullins permettent aux futurs parents de bénéficier d'un service de proximité.

Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie du Rhône
69907 Lyon cedex 20
Tél : 36 46 ou www.ameli.fr

Antenne Oullins
4, rue du Président Edouard Herriot

Jours et horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 8h-12h30/13h30-17h
Tous les 2e jeudis du mois : fermeture l'après-midi



Déclarer sa grossesse

Vous devez envoyer votre déclaration de grossesse à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie **dans les trois premiers mois.**
Cette première démarche permettra de mieux vous accompagner et de vous prendre en charge tout au long de votre grossesse (prise en charge à 100 % des examens obligatoires jusqu'au 6e mois de grossesse et prise en charge totale ensuite).

Si vous exercez une activité salariée ou si vous percevez une allocation chômage, vous pouvez bénéficier d'indemnités journalières en remplacement de la perte de votre revenu pendant votre congé maternité.

Le congé maternité comprend un congé prénatal (avant l'accouchement) et un congé post natal (après l'accouchement). Sa durée varie selon le nombre d'enfants que vous attendez et selon le nombre d'enfants déjà à votre charge.
Le père peut bénéficier d'un congé paternité sous certaines conditions.

Etat civil

Pour les couples non-mariés, la reconnaissance volontaire est possible avant la naissance de l'enfant.
Il suffit de vous munir d'une pièce d'identité et de vous rendre à la mairie de votre choix.
A la naissance de l'enfant, la déclaration doit être faite **dans les 3 jours par le père**, ou à défaut, par les docteurs, officiers de santé ou personnes qui auront assisté à l'accouchement.
La déclaration de naissance est établie à la mairie du lieu de naissance.

Les pièces à fournir sont :
- Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme.
- L'acte de reconnaissance prénatale si la démarche a été faite.
- Si ce n'est pas votre 1er enfant, le livret de famille pour y inscrire le nouveau né.



Les aides à la famille

Votre déclaration de grossesse doit être envoyée à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) **dans les quatorze premières semaines.**
Vous pourrez bénéficier, sous certaines conditions, de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).



Cette prestation comprend :

- une prime à la naissance ou à l'adoption (sous réserve de revenus).
- une allocation de base (sous réserve de revenus).
- un complément de libre-choix d'activité qui permet de concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Un complément de libre-choix du mode de garde qui vise à compenser le coût occasionné par l'emploi d'un assistant maternel, d'un(e employé(e) de maison ou d'une structure pour assurer la garde de l'enfant.

Si vous avez deux enfants à charge de moins de 20 ans, vous avez droit aux allocations familiales quels que soient votre situation familiale et le montant de vos revenus. Ces aides vous sont versées automatiquement et augmentent en fonction du nombre d'enfants de moins de 20 ans que vous avez à votre charge.

La CAF participe au financement des établissements d'accueil et des services en direction des familles.

Antenne CAF d'Oullins
44, avenue Jean Jaurès
69600 Oullins
Tél : 04 72 66 15 80
www.caf.fr

Pour toutes visites ou contact avec la CAF pensez à vous munir de votre carte d'allocataire



C'est un lieu de proximité qui offre la possibilité de bénéficier de l'ensemble des aides délivrées par la Caf du Rhône. **Elle reçoit essentiellement sur rendez-vous.**

Vous avez la possibilité d'être accueillis, orientés et renseignés sur les démarches administratives à accomplir le mardi et vendredi :
8h30-12h/13h30-16h30

Vous souhaitez obtenir une réponse sur le traitement administratif de votre dossier pour les prestations familiales (prestation d'accueil du jeune enfant, revenu de solidarité active ou toute autre prestation), un technicien conseil de la CAF vous reçoit sur rendez-vous le mardi et vendredi :
8h30-12h/13h30 -16h30
Veuillez prendre un rendez-vous avant votre visite.



Vous avez la possibilité d'effectuer des démarches en ligne sur caf.fr (signalement d'un changement de situation, imprimer des formulaires …).
Cet accès peut vous éviter un déplacement.

Vous rencontrez une situation difficile sur le plan familial ou budgétaire ?
Une équipe de travailleurs sociaux est là pour vous recevoir avec ou sans rendez-vous :
lundi : 10h-12h/13h30-17h
mardi au vendredi : 8h30-12h30/13h30 à 17h
vendredi : 8h30-12h30/ 3h30 à 16h30

Des visites à domicile sont systématiquement proposées suite à des événements fragilisant la vie de la famille (isolement, impayé de loyers…).
Un travailleur social peut être à votre écoute en cas d'événement familial douloureux (décès d'un enfant, problème de santé d'un enfant, décès du conjoint…).

Vous attendez un premier enfant : vous serez invités par les travailleurs sociaux à une rencontre collective d'informations sur vos nouveaux droits liés à cet événement et votre nouvelle organisation familiale.

Vous accompagner en tant que futurs parents

Le service SANTE et PMI
Il est proposé à toutes les futures mamans un accompagnement prénatal, à domicile ou à la Maison du Rhône sur rendez-vous, avec la sage-femme et/ou la puéricultrice de PMI. La sage-femme répondra aux questions sur la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, prendra la tension artérielle, écoutera le coeur du bébé ; elle pourra réaliser l'entretien prénatal et les cours de préparation à l'accouchement. L'infirmière puéricultrice saura vous conseiller pour la préparation de la venue du bébé : couchage, allaitement, bain, layette et également concernant les modes de garde.
Il est proposé à la Maison du Rhône un temps « Info Allaitement », le 1er jeudi de chaque mois entre 13h45 et 17h, animé par une sage-femme et une infirmière-puéricultrice, pour une information et un échange autour de l'allaitement maternel.
Un film est diffusé lors de ce temps.

Service SANTE et PMI - Maison du Rhône
17, rue Tupin - 69600 Oullins
Tél : 04 72 66 34 90 - www.rhone.fr
Jours et horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h
13h30-16h30





Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF)
Il propose aux futures mamans un suivi de la grossesse par un médecin et/ou une sage-femme.

Après la naissance, l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Planification et d'éducation familiale (médecin, sage-femme, assistante sociale, conseillère conjugale et familiale) pourra vous conseiller en matière de régulation des naissances et sur toute autre question relative à la vie du couple et de la famille.

CPEF
198, Grande rue
69600 Oullins
Tél.04 78 86 04 63

<u>Jours et horaires d'ouverture :</u>
lundi, mardi et mercredi :
8h30 à 12h/13h30 à 17h30
jeudi : 8h30 à 12h/13h30 à 16h30

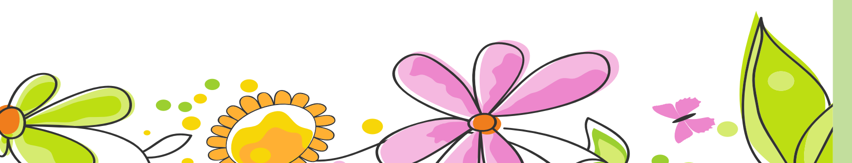
Permanence téléphonique :
vendredi : 8h30-12h

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La commune dispose de plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant qui travaillent en concertation pour proposer un accueil de qualité adapté aux besoins des parents.
Ils ont pour mission d'aider à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
Les enfants sont accueillis dès l'âge de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école. Les formules d'accueil proposées vont de quelques heures à 5 jours par semaine.
En fonction des besoins, l'accueil peut être régulier ou occasionnel.

Le Point Accueil parents

Le Point Accueil Parents a pour objectif de faciliter les démarches des parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants et de suivre l'évolution des besoins sur la commune afin d'adapter le fonctionnement des établissements.



Situé au sein du Pôle Petite Enfance Bussière, il a pour mission de vous accompagner dans votre recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant. Dans le cadre d'un entretien individualisé, vous pourrez réfléchir au mode d'accueil le mieux adapté à vos besoins et à ceux de votre enfant. Vous pourrez également déposer une demande d'inscription pour tout accueil régulier dans un établissement collectif ou familial.
La commission d'admission se réunit chaque mois pour attribuer les places disponibles.

Point Accueil Parents - Pôle Petite Enfance Bussière
60, rue du Buisset - Tél : 04 37 22 51 80
pointaccueilparents@ville-oullins.fr
Chargée d'accueil : Isabelle DUBREUIL-ABBES

Permanences d'accueil sur rendez-vous
mardi et jeudi : 14h-18h30
mercredi : 9h-12h30

Pour prendre rendez-vous :
Accueil Pôle Petite Enfance Bussière
lundi, mardi et jeudi : 10h-12h30/13h30-18h
mercredi et vendredi : 8h30-12h



LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL gérés par le CCAS ou l'ACSO

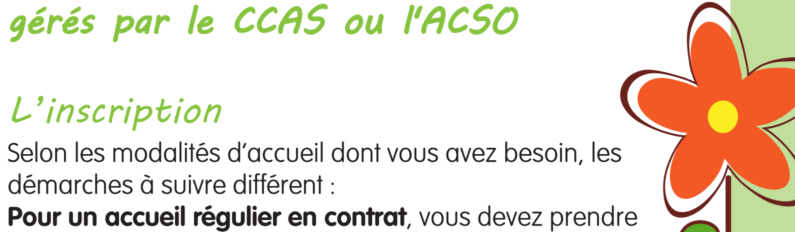
L'inscription

Selon les modalités d'accueil dont vous avez besoin, les démarches à suivre différent :

Pour un accueil régulier en contrat, vous devez prendre rendez-vous au Point Accueil Parents. La commission d'admission attribue les places disponibles.

Pour un accueil occasionnel avec réservation d'une semaine sur l'autre, vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil collectif de votre choix.

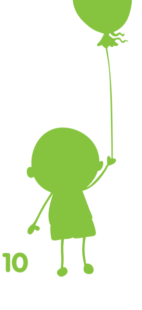
En fonction des disponibilités, votre demande sera prise en compte dans cet établissement, ou enregistrée sur la liste d'attente, ou transmise vers une autre structure accessible plus rapidement.



La participation financière des familles

Un taux horaire est défini en fonction de vos ressources, selon un barème fixé par la CAF du Rhône. Votre participation est ensuite calculée à partir des heures réservées.

Par ce barème et son financement, la CAF souhaite permettre un accès aux structures à toutes les familles. Sachez que vous pouvez bénéficier aussi d'un crédit d'impôts.



Les établissements d'accueil collectif

Les Bamb'Oullins

Pôle Petite Enfance Bussière
60, rue du Buisset - Tél : 04 37 22 51 84
Responsable : Marie-Christine BADOUAL
Horaires : 7h-18h30 du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 36 enfants (2 mois½-4 ans)
Repas fournis par la structure
Etablissement géré par le CCAS

Pinocchio

4, rue Salvador Allende
Pôle Social du Golf - Tél : 04 72 39 20 47
Responsable : Pascale BELFILS
Horaires : 7h30-18h30 du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 20 enfants (2 mois½-4 ans)
Repas fournis par la structure
Etablissement géré par le CCAS

Les Poussins

91, rue de la République
Tél : 04 72 66 39 37 / 04 78 51 07 85
Responsable : Hervé SCHMIDT
Horaires : 8h-18h du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 20 enfants (2 mois½-4 ans)
Repas fournis par les parents - Etablissement géré par l'ACSO - Adhésion demandée

Tchou-Tchou

11, rue de la convention - Tél : 04 78 50 18 35
Responsable : Annie BACOT
Horaires : 7h45-18h15 du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 20 enfants (24 enfants en janvier 2013)
(2 mois½-4 ans)
Repas fournis par la structure à partir de janvier 2013
Etablissement géré par l'ACSO
Adhésion demandée

La crèche familiale

Arlequin

25-27 rue de la République
Tél. 04 78 50 83 73/04 72 39 74 96
Responsable : Chantal LECERF
Horaires : 7h-19h du lundi au vendredi
Etablissement géré par le CCAS

Ouverture en septembre 2013 d'un accueil collectif de 12 places dans les locaux de la crèche familiale Arlequin.

La crèche familiale accueille 80 enfants au domicile d'assistants maternels agréés par le Président du Conseil Général du Rhône et salariés du CCAS. Les enfants sont accueillis dès l'âge de 2 mois½ jusqu'à leur entrée à l'école. Les repas sont fournis par les assistants maternels. Les enfants participent une ½ journée par semaine à un temps collectif à la crèche, animé par une éducatrice de jeunes enfants. Une équipe pluridisciplinaire assure l'encadrement des assistantes maternelles.

Les établissements d'accueil collectifs privés

Crèche interentreprises
Les Petits Chaperons rouges

place Arlès Dufour
Tél : 09 52 68 49 71
Responsable : Estelle MORIN
Horaires : 7h30-19h30 du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 20 enfants de 2 mois½ à 4 ans
Etablissement géré par la Société LPCR Rhône-Alpes.

La crèche accueille les enfants du personnel des entreprises, collectivités locales, administrations et autres ayant réservé des places.

Micro-crèche "Brins d'étoiles"

48, rue des Célestins - Tél. 04 72 30 86 51
mail : contact@brinsdetoiles.com
www.brinsdetoiles.com
Responsables : Caroline PHILIPPONNEAU et Séphanie DIAZ
Horaires : 8h-18h30 du lundi au vendredi
Capacité d'accueil : 10 enfants
(2 mois½ jusqu'à l'entrée à l'école)
Repas bio fournis par la structure
Etablissement privé avec une orientation écologique : aménagement intérieur, repas bio, ateliers d'éveil dans le jardin.
Inscription auprès de la structure.



L'ACCUEIL PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES

Les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile après avoir été agréés par le Président du Conseil général du Rhône, et après avoir suivi une formation.
L'agrément est, sauf dérogation exceptionnelle, délivré pour 4 enfants maximum.
La ville d'Oullins compte près de 220 assistantes maternelles agréées indépendantes.
Elles accueillent les enfants jusqu'à leurs 6 ans.

Certaines proposent des gardes en périscolaire (avant ou après l'école, à l'heure du déjeuner, et les mercredis et vacances scolaires) selon les besoins des parents.

Les parents ayant choisi ce mode de garde bénéficient d'une aide financière de la CAF et d'un crédit d'impôt.





Les conditions d'agrément

L'agrément est délivré pour 5 ans après une évaluation des candidats afin de vérifier :

- qu'elles présentent les garanties nécessaires pour accueillir les enfants dans les conditions propres à assurer leur développement physique, intellectuel et affectif,
- que leur état de santé est compatible avec l'accueil d'enfants,
- qu'elles disposent d'un logement dont l'état, les dimensions, les conditions d'accès et l'environnement permettent d'assurer le bien-être et la sécurité des enfants compte-tenu de leur nombre.



La formation

La formation comprend 120 heures et est dispensée en deux parties :

- **60 heures avant l'accueil du 1er enfant,** dans un délai de 6 mois après l'agrément,
- **60 heures dans un délai de 2 ans** après le début de l'accueil du 1er enfant.

La formation permet aux assistantes maternelles d'acquérir les compétences suivantes :

- identification des besoins de l'enfant,
- aménagement des espaces de vie,
- soins d'hygiène,
- développement et socialisation des enfants,
- organisation des activités des enfants,
- adaptation à des situations imprévues.

Elle vise aussi à améliorer leurs connaissances dans les domaines suivants :

- développement de l'enfant,
- troubles et maladies courantes,
- cadre juridique et institutionnel de l'enfant,
- communication appliquée au secteur professionnel,
- nutrition et alimentation…

Ce programme correspond à l'unité professionnelle « prise en charge de l'enfant au domicile » du CAP Petite Enfance, que l'assistante maternelle doit présenter au terme de sa formation.

Trouver une assistante maternelle

La liste des assistantes maternelles indépendants peut être retirée à la Maison du Rhône, à l'accueil du Pôle Petite Enfance Bussière et au Relais Assistantes Maternelles.

Il existe également différents sites qui permettent d'obtenir des informations concernant les assistantes maternelles, leur emploi et leurs disponibilités :



www.rhone.fr
www.mon-enfant.fr
www.caf.fr

Des réunions "assistantes maternelles : mode d'emploi" sont proposées aux parents futurs employeurs.

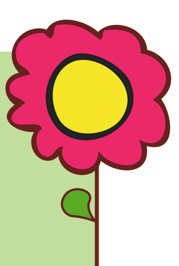
Ces temps d'informations et d'échanges sont animés par le Relais Assistantes Maternelles, le Point Accueil Parents, la PMI et l'antenne CAF.

Renseignements :
Pôle Petite Enfance Bussière
Tél : 04 37 22 51 80



Le Relais Assistantes Maternelles « Pause Câlin »

Ce relais est un service géré par le Centre Communal d'Action Sociale à destination :
- des parents employeurs d'assistantes maternelles,
- des assistantes maternelles,
- des enfants qu'elles accueillent.

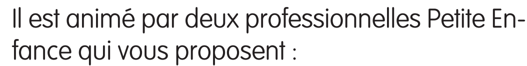


Relais Assistants Maternels
Pôle Petite Enfance Bussière
60, rue du Buisset
Tél : 04 37 22 51 83
ram@ville-oullins.fr

Animatrice responsable :
Marie-Hélène BUIS-MATHEY
Animatrice adjointe : Véronique JAILLET

Jours et horaires des permanences :
lundi : 14h-19h uniquement sur rendez-vous
mercredi : 9h-15h et jeudi : 11h30-14h30

Il est animé par deux professionnelles Petite Enfance qui vous proposent :
- des informations, des conseils, un soutien dans les démarches administratives pour les parents employeurs (modalités d'accueil, convention collective, contrat de travail, déclaration PAJE EMPLOI…),
- un soutien à la fonction des assistantes maternelles par le biais d'informations et d'échanges avec les autres professionnels Petite Enfance,
- des temps de vie collective pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle,
- des animations festives où enfants, parents et assistantes maternelles peuvent se rencontrer.



La participation financière des parents

Pour respecter la législation du travail, le salaire horaire d'une assistante maternelle ne peut être inférieur à 0.281 fois le SMIC horaire brut et sa rémunération journalière ne doit pas dépasser 5 fois le SMIC horaire par enfant gardé pour pouvoir bénéficier de la prestation de libre choix du mode de garde (PAJE).
Les repas peuvent être fournis par l'assistante maternelle. Dans ce cas, les parents doivent payer des frais de repas.
À cela s'ajoute l'indemnité d'entretien.
Cette dernière concerne l'ensemble des fournitures destinées à l'entretien de l'enfant.



Elle comprend :
- les matériels et produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant, à l'exception des couches.
- la part afférente aux frais généraux du logement de l'assistante maternelle.
- les frais de déplacement si l'assistante maternelle utilise son véhicule à la demande des parents.

Chaque fin de mois, une déclaration est à faire
- soit sur le site www.pajemploi.urssaf.fr
- soit en envoyant le volet déclaratif au centre « Pajemploi » (URSSAF).
- cette déclaration déterminera le montant de l'allocation qui doit vous être versée et les cotisations URSSAF. Le centre « Pajemploi » envoie l'attestation de salaire à l'assistante maternelle.

Le site **www.servicesalapersonne.gouv.fr** permet de trouver toutes les informations utiles pour la garde occasionnelle ou régulière de votre enfant à votre domicile : Chèque Emploi Service Universel, liste des sociétés spécialisées dans la garde d'enfant…
Sachez que le recours à ce type de sociétés vous permet de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôts égal à 50% des sommes engagées.

Garde d'urgence
SOS Urgences Maman
tél. 04 78 50 38 96



L'ÉCOLE MATERNELLE

La ville d'Oullins dispose de 13 écoles maternelles, 11 sont publiques et 2 sont privées sous contrat avec l'Etat.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement public, vous devez suivre certaines démarches administratives et selon votre lieu de résidence, il sera affecté à l'une des écoles de la ville.
Si vous souhaitez l'inscrire dans un établissement privé, vous devez vous rendre directement à l'école concernée.

L'inscription en école maternelle publique

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez prendre contact avec le service des affaires scolaires **à partir de fin janvier**, afin de connaître les jours et horaires des permanences. Le service des affaires scolaires vous indiquera l'école dont vous dépendez.

Vous devez constituer un dossier comprenant :
- livret de famille, carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
- justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture téléphone ou EDF)
- jugement de divorce (le cas échéant)

La mairie vous délivre alors un certificat d'inscription indiquant l'école où sera affecté votre enfant.
Il faut ensuite **vous présenter à l'école sur rendez-vous** avec les éléments suivants :
- attestation de pré-inscription remis par le service,
- carnet de vaccinations,
- certificat de radiation (éventuellement).

Si l'enfant ne change pas d'école d'une année sur l'autre, l'inscription n'a pas à être renouvelée.





Service des affaires scolaires
Hôtel de Ville – accès par la rue Jean Jacques Rousseau
Tél : 04 72 39 73 13 - poste 330

Horaires d'ouverture :
lundi : 10h-12h30/13h30-16h30.
mardi : 8h30 -12h30.
mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30



L'inscription au restaurant scolaire

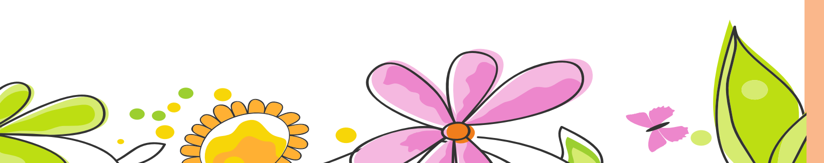
L'âge d'admission est fixé à trois ans révolus.
Le service scolaire vous précisera les modalités d'inscription au restaurant scolaire lors de votre passage en mairie pour la préinscription à l'école.
Un imprimé à remplir et à retourner avec diverses pièces vous sera remis lors de la période définie pour les inscriptions au restaurant scolaire.
Le renouvellement de l'inscription se fait chaque année auprès du service des affaires scolaires.

Carte scolaire et dérogation

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle de votre secteur ou dans une autre commune, **vous devez vous adresser au service des affaires scolaires de la commune concernée.**

Accueil périscolaire

Des garderies sont organisées dans les écoles
(sauf Clément Désormes) de 7h30 à 8h20 le matin et de 16h30 à 18h le soir.
Les inscriptions se font dans les écoles concernées.



Liste des écoles maternelles publiques

Ampère – 15, rue Ampère
Tél. 04 78 51 39 24
Restaurant scolaire

Célestins – 35, boulevard Kennedy
Tél. 04 78 51 19 88
Restaurant scolaire

Clément Desormes – 15, rue Fernand Forest
Tél. 04 78 51 35 02
Pas de restaurant scolaire

Jean de la Fontaine – 34, rue de la Commune de Paris
Tél. 04 78 51 79 22
Restaurant scolaire

Jean Macé – 54, rue Fleury
Tél. 04 78 50 47 10
Restaurant scolaire (self)

Jules Ferry – Place Claude Jordery
Tél. 04 78 51 33 06
Restaurant scolaire

La Glacière – 52, rue de la Glacière
Tél. 04 78 51 37 12
Restaurant scolaire

Le Golf – 2, rue Salvador Allende
Tél. 04 78 50 00 00
Restaurant scolaire (self)

Marie Curie – 14 bis, boulevard de l'Europe
Tél. 04 78 51 35 92
Restaurant scolaire

Revoyet – 15, chemin du grand Revoyet
Tél. 04 78 51 35 86
Restaurant scolaire

Saulaie – 16, rue Baudin
Tél. 04 78 51 54 00
Restaurant scolaire

Liste des écoles maternelles privées

Fleury-Marceau
20, rue marceau
Tél. 04 78 51 07 62
Restaurant scolaire - Garderie : 7h30 à 8h15 et 17h à 18h15

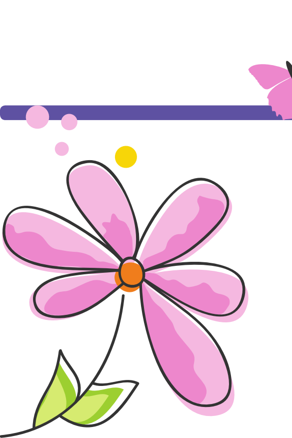
Notre Dame du Bon Conseil
23, rue de la Camille
Tél. 04 78 51 33 76
Restaurant scolaire - Garderie : 7h45-8h30 et 16h20 à 18h



Dans le cadre des activités de PMI, la Maison du Rhône propose un accompagnement de la santé des futures mamans et des enfants de 0 à 6 ans, à domicile où à la Maison du Rhône sur rendez-vous. L'équipe de PMI composée de sage-femme, auxiliaire de puériculture, infirmières-puéricultrices, médecins, psychologue assure des suivis individuels ou des temps collectifs (temps pesée, temps allaitement).

En outre, un dépistage médical des enfants scolarisés en petite section à l'école maternelle (bilan de santé de 3/4 ans) est réalisé.

Les besoins particuliers de certains enfants peuvent être pris en charge par des professionnels spécialisés (psychologue, médecin…).





Le Service de Santé et Protection Maternelle et Infantile (PMI)



Pour vous aider dans votre rôle de parents, le Service Santé et PMI propose à l'ensemble des familles :

- **Un accompagnement autour de la naissance**, à domicile ou à la Maison du Rhône, par les infirmières –puéricultrices et l'auxiliaire de puériculture pour répondre aux questions posées par l'arrivée de bébé.

- **Un temps « INFO-BEBE », les jeudis de 13h30 à 15h30 sans rendez-vous**. Vous pouvez échanger avec une infirmière-puéricultrice et une auxiliaire de puériculture, obtenir des conseils, peser votre bébé, rencontrer d'autres parents…

- **Des consultations médicales préventives** sur rendez-vous, destinées aux enfants de moins de six ans. Ces consultations ont lieu à la Maison du Rhône ou dans les annexes. Elles sont assurées par une équipe pluridisciplinaire (médecin, infirmière-puéricultrice, auxiliaires de puériculture) et ont pour but de suivre la croissance, le développement psychomoteur, l'alimentation, les vaccinations de votre enfant.

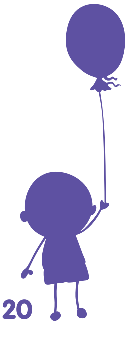
Pour prendre rendez-vous, contactez la MDR.

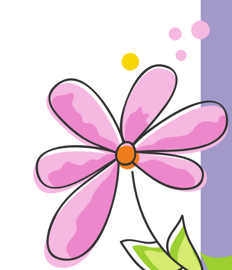
▲ **Une animatrice de la Ludothèque est présente** dans la salle d'attente du Pôle Petite Enfance de la Saulaie, **une fois par mois.**

▲ **Des bilans de santé,** à l'âge de 3-4 ans sont assurés dans les écoles maternelles par un médecin et une puéricultrice, ils ont pour but le dépistage précoce des handicaps sensoriels (vue et audition), des troubles de l'acquisition du langage et l'évaluation de l'adaptation de l'enfant au milieu scolaire.

La Maison du Rhône (MDR) - 17, rue Tupin
Tél : 04 72 66 34 90
www.rhone.fr

La Maison du Rhône offre un guichet unique de proximité qui donne accès à l'ensemble des services offerts par le département sur le canton.





En matière de petite enfance, plusieurs missions sont assurées par des professionnels médicosociaux :

▲ mission santé, dans le cadre du service Santé publique et PMI : voir rubrique Santé

▲ mission enfance, dans le cadre de la protection de l'Enfance : soutien éducatif aux enfants et à leurs familles assurés par une éducatrice, un travailleur social, une technicienne d'intervention sociale et familiale

▲ mission personnes handicapées : constitution de dossier de prestations et d'orientation scolaire liées au handicap de l'enfant. Accompagnement des familles autour de la problématique du handicap.

Du lundi au vendredi
8h30-12h / 13h30-16h30
Coordonnées des annexes :
Pôle Petite Enfance de la Saulaie
11, rue de la convention
Pôle social du Golf – 4, rue Salvador Allende



Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents

Le Centre Médico-Psychologique reçoit les enfants de 0 à 16 ans des communes d'Oullins, Chaponost et La Mulatière.

Il a pour mission le soin et la prévention, et propose :

- des consultations avec pédopsychiatre ou psychologue
- des psychothérapies
- des soins en psychomotricité
- des entretiens avec une assistante sociale et un accompagnement pour diverses démarches des soins à domicile.

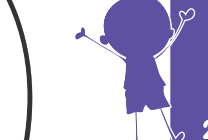
La confidentialité est la règle.
L'équipe du CMP est composée d'un médecin responsable psychiatre, de trois psychologues, d'une assistante sociale, d'une psychomotricienne et d'une secrétaire.

Le CMP est ouvert du lundi au vendredi.

Pour prendre rendez-vous,
il suffit que les parents ou le référent de l'enfant appellent aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le centre est rattaché au Pavillon Jean Dechaume du centre hospitalier Lyon Sud. Il fait partie du Secteur de Pédopsychiatrie I011 de l'Hôpital St Jean de Dieu.

Centre médico-psychologique
8 B, rue du Perron
69600 Oullins
Tél : 04 78 50 94 86
Ouverture du secrétariat :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-16h



Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Urgences médicales et SAMU : 15
Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
Numéro vert enfance maltraitée : 119
Urgences médecins : 14
SOS Médecin : 04 78 83 51 51

Hôpital Saint Joseph
20 quai Claude Bernard 69007 Lyon
Tél : 04 78 61 81 81
Consultations du lundi au vendredi de 20h à minuit.
Samedi et Dimanche de 9h à minuit.
Permanences de pédiatres libéraux
Sans rendez-vous, se présenter directement.

Maisons médicales de garde

A partir de 20h ou le week-end, un médecin peut vous recevoir dans l'une des 4 maisons médicales de garde de Lyon.Vous serez orienté sur la plus proche ou la plus disponible.
Téléphone : 04 72 33 00 33
Lundi- vendredi : 20h-minuit
Samedi, 12h-minuit
Dimanches et jours fériés : 8h-minuit.

Urgences pédiatriques

Hôpital Femme Mère Enfant
Groupement hospitalier Est
59, boulevard Pinel 69500 Bron
Tel : 0820 0820 69
N° urgences pédiatriques 24h/24 : 04 72 12 94 72
(Accès par le boulevard périphérique Est
Sortie Hôpitaux Est)

Pharmacies de garde la nuit

Pharmacie de l'horloge
14, place VAUBOIN
Tassin la Demi-Lune
Tél : 04 78 34 26 38
Lundi au samedi : 20h30-7h30
Dimanche : 19h00-7h00

La grande pharmacie lyonnaise
22, rue de la république
Ouverte 24h/24 et 7j/7
Guichet de 23h à 8h
Tél : 04 72 56 44 00

Le week-end, vous pouvez vous rendre dans la pharmacie la plus proche de votre domicile pour consulter la liste des pharmacies de garde.



Lieu d'accueil enfants-parents

La cabane bambou, un lieu pour les enfants de moins de 4 ans et leurs parents pour jouer, se détendre, se rencontrer, partager des expériences de parents. Vous serez accueillis par deux professionnels petite enfance de la commune. La fréquentation de ce lieux est gratuite et sans inscription.

Pôle petite enfance de la Bussière
60, rue du Buisset
Tél. 04 37 22 51 80
Ouvert le jeudi de 8h30 à 12h00 (hors vacances scolaires)

Aires de jeux et parcs publics

- Parc du Prado – rue du Perron
- Parc Chabrières – 44, Grande rue
- Square de l'Ours – rue de la Glacière.
- Square Arlès Dufour – place Arles Dufour
- Square de l'Eglise – passage de l'Eglise
- Square de la Convention – rue de la Convention
- Square Dubois Crancé – rue Dubois Crancé
- Parc Naturel de l'Yzeron – boulevard Emile Zola

Accueil de loisirs Les Lutins

L'Accueil de Loisirs de l'Association des Centres Sociaux d'Oullins (l'ACSO) est un lieu d'éveil et de découverte pour les enfants de 3 à 6 ans qui permet à chaque enfant de grandir à son rythme, de s'épanouir et d'apprendre la vie en collectivité tout en s'amusant. L'enfant acquiert petit à petit son autonomie tout en s'ouvrant sur le monde extérieur et les autres.
La structure offre aux parents une grande souplesse de fonctionnement, en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas, le mercredi et toutes les petites et grandes vacances. Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial.
L'équipe éducative souhaite faire participer plus amplement les parents aux décisions et activités (temps festifs, sorties, journal, activité que les parents souhaitent mettre en place avec les professionnels, etc).
Venez nous rencontrer, nous sommes à votre écoute.

Horaires : 7h30-18h (les mercredis et vacances scolaires)

Renseignements et inscriptions :
Centre Social Moreaud
91 rue de la République
Tél : 04 72 66 39 39

Centre Social de la Saulaie
Espace Convention
Tél : 04 78 51 35 69

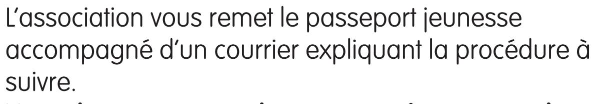


Le passeport jeunesse

Le passeport jeunesse a pour objectif de favoriser et de développer les activités des enfants oullinois dans les associations sportives, culturelles et socio-éducatives de la Ville. Il vous permet de vous faire rembourser une partie des frais d'inscription d'une activité choisie par votre enfant.

Pour pouvoir bénéficier du passeport jeunesse :

- **Votre enfant doit être domicilié à Oullins** et scolarisé de la grande section de maternelle au CM2 inclus.
- L'association culturelle, sportive ou socio-éducative où **il souhaite s'inscrire doit avoir son siège et/ou la majorité de ses activités à Oullins.**
- **Le remboursement** (proportionnel à vos revenus) est limité à une seule activité par an et par enfant.



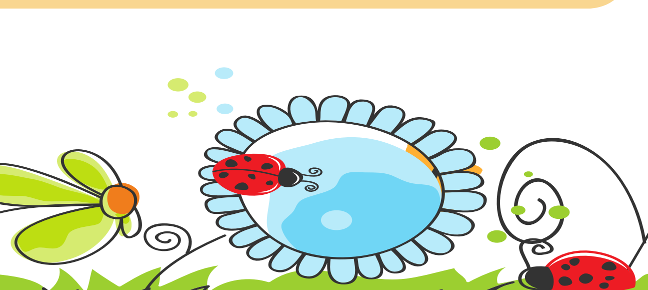
L'association vous remet le passeport jeunesse accompagné d'un courrier expliquant la procédure à suivre.

Vous devez retourner le passeport jeunesse et les pièces justificatives au Service des sports.

Après instruction du dossier, la Ville verse la participation aux familles par mandat administratif.

Service des sports de la Ville d'Oullins.
Parc Chabrières-Arlès
Chalet Ouest - 44, Grande rue
Tél : 04 37 41 14 05
Jours et horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h30

Adresse postale : Service des Sports - Hôtel de Ville
BP 87 69923 Oullins Cedex



Baby-Ping
Fraternelle d'Oullins
6, rue Fleury
A partir de 4 ans
Tél : 06 67 83 05 65

Basket
Oullins Sainte Foy Basket
Gymnase de la Fraternelle
6, rue Fleury
Tél : 06 09 30 32 77
contact@osfb.net
À partir de 6 ans

PLO
27, rue Diderot
Tél : 04 78 51 34 26
www.ploullins.fr
À partir de 5 ans

Cirque
MJC
10, rue Orsel
Tél : 04 72 39 74 93
www.mjc-oullins.fr
À partir de 4 ans

Danse
Activité menée avec les associations de danse oullinoises et la Maison des Jeunes et de la Culture.

Vous pouvez vous renseigner auprès de chaque association pour le détail des activités proposées :

MJC
10, rue Orsel
Tél : 04 72 39 74 93
www.mjc-oullins.com
À partir de 4 ans

Les Nouveaux ateliers de la danse
162, Grande Rue
Tél : 04 78 50 53 38
coordination.lesateliers@gmail.com
À partir de 4 ans

Art Danse Studio
30, rue Diderot
Tél : 04 78 50 32 08
www.art.danse@free.fr
art.danse@free.fr
À partir de 4 ans

Escalade
MJC
10, rue Orsel
Tél : 04 72 39 74 93
www.mjc-oullins.fr
À partir de 5 ans

Escrime
Escrime Ouest Lyonnais
Salle de la Cadière
2, Chemin de la Cadière
Tél : 04 78 51 87 69
http://escrimeouestlyonnais.free.fr
À partir de 5 ans

Football
CASCOL
www.cascol.asso.fr
Stade du Merlo
41, ave Aqueducs de Beaunant
Tél : 04 78 50 52 43
À partir de 5 ans

Gymnastique
CASCOL
2, rue Gabriel Péri La Mulatière
Tél. 04 78 51 68 87
Tél : 04 78 51 74 33
www.cascol.asso.fr/gym
À partir de 18 mois

CISAG
Espace Bussière
66, rue de la Bussière
Tél : 04 78 50 89 79/06 14 25 59 35
www.cisag.org
Eveil moteur à partir de 8 mois
(avec un parent)



Activité motrice et initiation acrobatique à partir de 3 ans
Ecole acrobatique à partir de 5 ans
Trampoline, gymnastique acrobatique à partir de 6 ans

Baby-Gym
PLO
27, rue Diderot
Tél : 04 78 51 34 26
www.ploullins.fr
Baby-gym à partir de 2 ans
Trampoline à partir de 5 ans

Judo
CAMO, Dojo Bussière
129, boulevard Emile Zola
Tél : 04 78 51 54 93/06 82 15 07 63
À partir de 4 ans

CASCOL
2, rue Gabriel Péri La Mulatière
Tél : 06 77 06 24 95
www.cascol.asso.fr\judojujitsu.fr
À partir de 4 ans

Natation
Centre Nautique Municipal
44, grande rue
Tél : 04 72 66 12 40
Jeunes enfants dans l'eau de 18 mois à 6 ans

La Fraternelle
Ecole de Natation
Centre Nautique Municipal
44, grande rue
Tél : 04 78 50 02 17 ou 06 60 13 50 32 ou 06 98 41 66 13
À partir de 5 ans

Tai Chi Shan – Eventail
(Approche art chinois)
MJC
10, rue Orsel
Tél : 04 72 39 74 93
À partir de 3 ans

Tennis
Tennis Club Oullinois
Courts tennis Montlouis
Chemin de Montlouis
Tél : 09 52 00 11 51
http://tcoullins.neuf.fr
À partir de 5 ans

CASCOL
100, boulevard Emile Zola
Tél : 04 78 51 11 95
À partir de 5 ans

Twirling- bâton
27, rue Diderot
Tél : 04 78 51 34 26
www.ploullins.fr
À partir de 4 ans

Jeux de balles - Baby-volley
CISGO
Tél : 06 75 68 60 19
www.cisgovball.com
À partir de 3 ans



La Mémo, médiathèque municipale

Au 1er étage de la Mémo, un espace spécifique dédié à la petite enfance, un fonds « parents/enfants »
Au second étage, un fonds de DVD pour les enfants à partir de 2 ans.

L'heure du conte, le mercredi de 10 h 30 à 11 h 00, sauf pendant les vacances scolaires.
- Pour les enfants de 2 à 4 ans, 1ère séance du mois
- Pour les enfants à partir de 4 ans, séances suivantes

Les samedis des tout-petits, le samedi de 15 h à 16h, sauf pendant les vacances scolaires. Séance mensuelle pour les enfants à partir de 6 mois accompagnés de leurs parents.

Ciné mioches, le mercredi à 16 h
Séance mensuelle pour les enfants à partir de 5 ans

La Mémo
8 rue de la République
Tél : 04 26 04 11 71
lamemo@ville-oullins.fr

Inscription dès l'âge de 6 mois
Jours et horaires d'ouverture :
mardi et vendredi : 15h-19h
Mercredi : 10 h-12h / 14h-19h
Samedi : 10h-17 h

Annexe Montlouis
39 boulevard Général de Gaulle
04 78 51 60 17
Inscription dès l'âge de 6 mois
Mercredi de 14 h 00 à 18 h 30
vendredi de 16 h 30 à 18 h 30

L'heure du conte, le mercredi à 17h, sauf pendant les vacances scolaires, pour les enfants à partir de 3 ans.



La Ludothèque

L'association la Ludothèque **met 4500 jeux à disposition des familles et des collectivités**. C'est aussi des animations tout public où la ludothèque apporte les atouts du jeu sur les différents sites.

Pour la petite enfance, on la retrouvera plus particulière-ment dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les écoles et lors des événements oullinois.

La ludothèque
1, rue Charles Fourrier
Tél. 04 78 51 62 25

Jours et horaires d'ouverture du prêt :
Familles : mardi et jeudi : 16h30-18h30
Mercredi : 9 h-12h / 14h-18h
Samedi : 9h-12h
Collectivités : sur rendez-vous

Le théâtre de la Renaissance

Le théâtre de la Renaissance, avec une programmation tournée vers le théâtre musical, propose des spectacles que vous pourrez aller voir en famille, dès 3 ans. Différentes formules d'abonnements existent.

Des ateliers parents-enfants sont proposés autour de certains spectacles.

Théâtre de la Renaissance,
7, rue Orsel
Tél : 04 72 39 74 91
www.theatrelarenaissance.com



Musique

Éveil musical des enfants dès 4 ans. Renseignements auprès des écoles de musique des activités proposées :

Ensemble Harmonique Oullinois (EHO)
Parc Chabrières
44, Grande rue
Tél : 04 78 51 39 16 - www.eho-fr.com

Music'85
Parc Chabrières
44, Grande rue
Tél : 04 72 39 20 56
Accueille les enfants dès 4 ans
www.music85.fr
Music85oullins@gmail.com

ALAEO
Parc Chabrières
44, Grande rue
Tél : 04 78 50 30 26
Accueille les enfants dès 4 ans
www.alaeo.fr

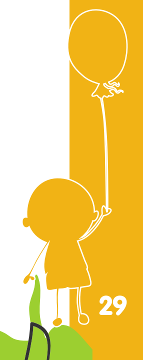
MJC
Percussions
10, rue Orsel
Tél : 04 72 39 74 93
A partir de 5 ans

Arts plastiques

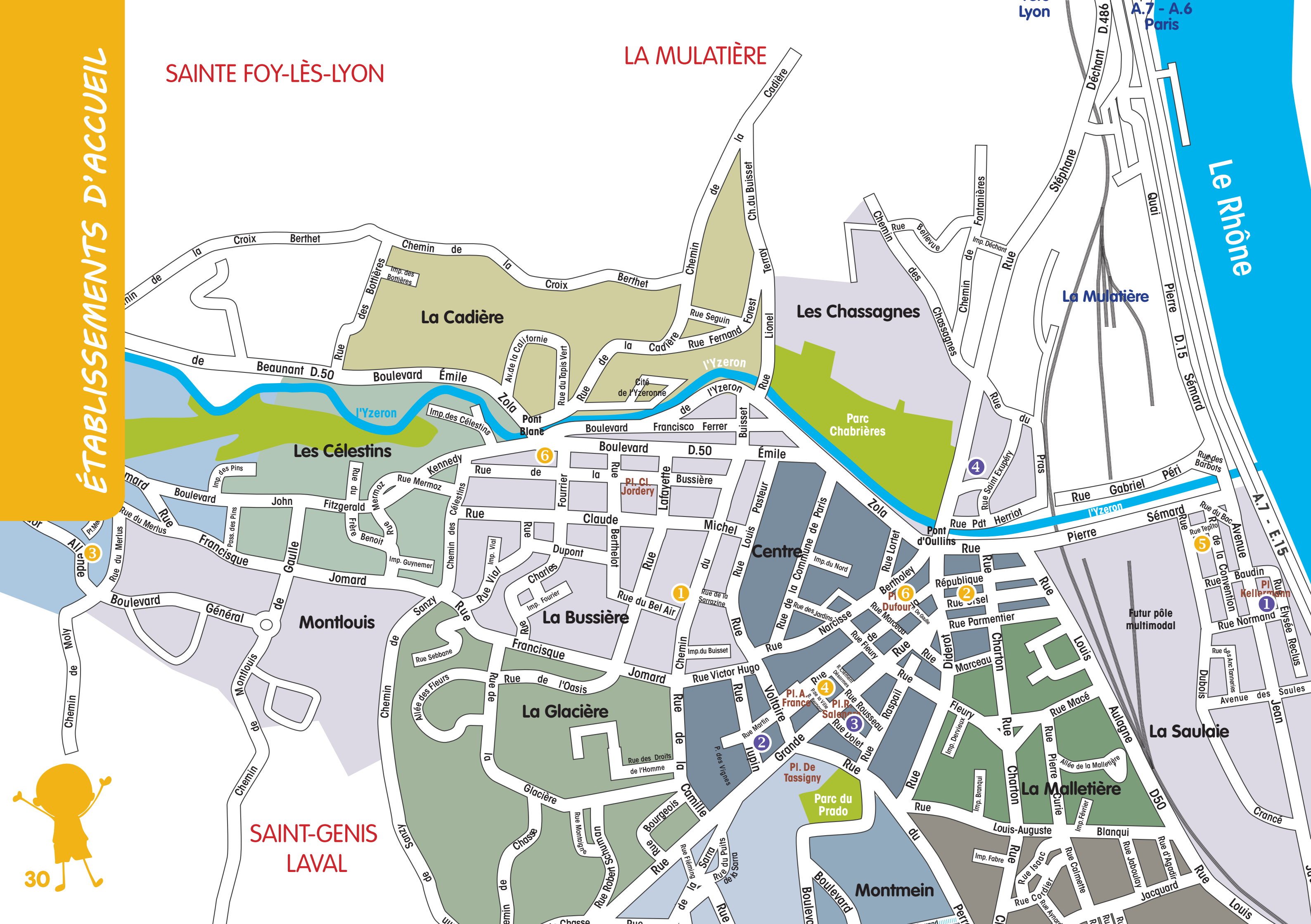
La MJC d'Oullins propose des ateliers créatifs

MJC
10, rue Orsel
Tél : 04 72 39 74 93
www.mjc-oullins.com

Ces ateliers créatifs sont ouverts à tous les enfants dès 5 ans.



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL



Établissements d'accueil jeune enfant :

1. **PÔLE PETITE ENFANCE BUSSIÈRE - LES BAMB'OULLINS**
   60 rue du Buisset
2. **Crèche familiale ARLEQUIN**
   25 rue de la République
3. **PINOCCHIO**
   4 rue Salvador Allende
4. **LES POUSSINS**
   91 rue de la République
5. **TCHOU-TCHOU**
   11 rue de la Convention
6. **LES PETITS CHAPERONS ROUGES**
   Place Arlès Dufour
7. **BRINS D'ÉTOILES**
   48 rue des Célestins

Administrations :

1. **CAF** (Antenne d'oullins) - 44, avenue Jean Jaurès
2. **MAISON DU RHÔNE -** 17, rue Tupin
3. **HÔTEL DE VILLE -** Place Roger Salengro
4. **CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE**
   (Antenne d'Oullins) **-** 4 rue Président Édouard Herrriot

HORAIRES HÔTEL DE VILLE

Place Roger Salengro – BP 87
69923 Oullins Cedex
Tel : 04 72 39 73 13
www.ville-oullins.fr

Ouverture au public :

- **Accueil, Affaires Générales et Juridiques, CCAS**
  lundi : 10h-12h30 / 13h30-16h30
  mardi et mercredi :
  8h30-12h30 / 13h30-16h30
  jeudi : 8h30-18h
  vendredi : 8h30-16h30

- **Uniquement Accueil et Affaires Générales et Juridiques**
  Samedi : 9h – 12h

- **Service des affaires scolaires**
  lundi : 10h-12h30 / 13h30-16h30
  mardi au vendredi :
  8h30-12h30 / 13h30-16h30




Retrouvez toutes les infos
Petite enfance à Oullins
sur www.ville-oullins.fr
Conception-réalisation : ville d'oullins-service communication (G.Fiorini) Crédit photo : shutterstock - Mathias Ridde - Thierry Chassepoux - 2012